



**PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTELIER (26)**  
Règlement graphique - Risques



Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
3/3	1 : 7500	Revision générale	PCI Vecteur (m.a) 29/03/2022		

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

**Éléments du Plan Local d'Urbanisme de Montélier**

□ Zonage du Plan Local d'Urbanisme de Montélier

□ Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles 151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme

**Cartographie du risque inondation - DDT 26/SATR/Pôle Risques - Novembre 2020**

Pour chaque risque un indice renvoie à une rubrique du règlement.

Quand la première lettre est R, les projets sont interdits de manière générale, sauf ceux correspondant aux exceptions précisées par le règlement écrit ; quand elle est B, la plupart des projets sont possibles, sous réserve d'application des prescriptions du règlement écrit :

- Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R1
- Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R2
- Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R3
- Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R4
- Zone bleue constructible (sous conditions) B

